Multimedia, InfoRmation systems and Advanced Computing Laboratory

Higher Institute of Computer Science and Multimedia, University of Sfax – Tunisia







CHARTE D'UTILISATION DES BADGES EMIS PAR LE LABORATOIRE MIRACL

Par la présente, je soussigné(e): - Nom & Prénom: - # CIN: - # Téléphone: - Email:		5.	Obligations et responsabilité du titulaire du badge :
			Le badge est nominatif et strictement personnel ; il ne peut être ni emprunté, ni prêté, ni échangé. Le titulaire du badge est seul responsable de son utilisation et assumera l'entière responsabilité de tout usage abusif. Il s'engage à conserver soigneusement son badge et à ne pas le plier ou
Je d - -	emande : le badge # : en qualité de : sous la direction de :		l'endommager. Il est tenu de prendre toutes les mesures raisonnablement possibles pour en assurer la sécurité.
		6.	Disposition en cas de perte ou de vol du badge :
Pour pouvoir accéder au pôle			Le laboratoire n'encourt aucune responsabilité en cas de perte, vol, destruction, disparition ou utilisation abusive du badge. En cas de perte ou de vol, le titulaire est tenu d'adresser un courriel à la secrétaire du laboratoire dans les deux jours ouvrables.
	DOMAINE D'APPLICATION DE LA CHARTE	7.	La responsabilité du laboratoire :
1.	La présente charte s'applique à :		Le laboratoire n'encourt aucune responsabilité en cas de disfonctionnement technique du système de gestion des badges, des badges et des lecteurs à badges.
	 Tout chercheur permanent du laboratoire. Tout doctorant du laboratoire. Tout visiteur accueilli dans les locaux du laboratoire. 	8.	Le retrait ou modification du badge :
2.	Propriété :		Le laboratoire se réserve le droit de retirer, de désactiver tout ou certaines fonctions du badge chaque fois que la sécurité ou les intérêts d'une des parties sont menacés (travaux, abus,).
	Le badge est émis par le laboratoire et reste sa propriété.		
3.	Information du titulaire :	9.	Les badges temporaires :
	Tout titulaire d'un badge émis par le laboratoire reconnait avoir pris connaissance de la présente charte d'utilisation. Cette charte est consultable : Sous format numérique, sur le		Des badges temporaires seront éventuellement délivrés aux personnes ayant oublié leur badge en échange d'une pièce d'identité.
	site du laboratoire.	10.	La gestion des badges :
4.	Validité du badge : — Doctorant : durée de son inscription en thèse.		Le système de gestion des badges dresse des journaux qu permettent d'identifier les personnes qui entrent et sortent des locaux ainsi que l'éventuels problèmes de fonctionnement du contrôle d'accès. Fait à
	 Membre permanent : période d'affiliation au laboratoire. 		
	 Visiteur : durée de sa mission. 		
	Signature du bénéficiaire précédée de la mention « Lu et Approuvée »		Avis du directeur du Laboratoire